

# GREAT Douaisis

## Guide Répit Et Accompagnement du Territoire du Douaisis



Répit - Accompagnement - Hébergement - Accueil - Relayage - Aides - Soutien -



## **Abréviations**

**AJPA : Allocation Journalière du Proche Aidant**

**APA : Allocation Personnalisée à l'Autonomie**

**ARS : Agence Régionale de Santé**

**CAF : Caisse d'Allocation Familiale**

**CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique**

**EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées  
Dépendantes**

**ESAD : Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile**

**ESPRAD : Équipe Spécialisée Prévention et Réadaptation à Domicile**

**MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées**

**PFR : Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants**

**SAD : Service Autonomie à Domicile**

# Sommaire



|                                                                                    |    |
|------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1. Est-ce que ce guide est fait pour moi ?                                         | 4  |
| 2. Frapper à la bonne porte                                                        | 6  |
| a. La Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants du Douaisis (PFR)        | 6  |
| b. Le Centre Local d'Information et de Coordination Gériatologique (CLIC)          | 8  |
| c. Le Pôle Autonomie du Douaisis, La Direction des Équipes de Territoire Autonomie | 10 |
| 3. À la maison                                                                     | 11 |
| a. Le Répit de l'Aidant                                                            | 11 |
| b. L'Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile (ESAD)                                | 12 |
| c. L'Équipe Spécialisée Prévention et Réadaptation à Domicile (ESPRAD)             | 13 |
| d. Le Relayage à Domicile                                                          | 14 |
| e. À l'extérieur                                                                   | 14 |
| f. L'Accueil de Jour                                                               | 15 |
| 4. Pour un séjour                                                                  | 16 |
| a. L'Hébergement Temporaire                                                        | 16 |
| b. L'Accueil Familial                                                              | 18 |
| c. Le Séjour de Répit                                                              | 19 |
| 5. Pour financer                                                                   | 20 |
| a. Le Département du Nord                                                          | 20 |
| b. La Caisse d'Allocations Familiales                                              | 22 |
| c. Les Caisses de retraites et Complémentaires                                     | 22 |
| 6. Pour conclure                                                                   | 23 |





# 1. Est-ce que ce guide est fait pour moi ?



Ce guide est une **ressource précieuse** pour toutes les personnes qui prennent soin d'un proche âgé de plus de 60 ans, en perte d'autonomie. Que vous soyez un conjoint, un enfant, un ami, ou tout autre aidant, ce guide vous fournira des informations, des bonnes adresses et des connaissances essentielles pour accompagner votre proche tout en prenant soin de vous.

## Être aidant, c'est qui, c'est quoi ?

Le terme "aidant" est de plus en plus présent dans notre vocabulaire mais il est parfois difficile de savoir à qui ou à quoi il fait référence.

Peut-être êtes-vous aidant sans le savoir ? **Faites le quiz !**

| QuiZ                                                                                                                                                                                       | OUI | NON |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|-----|
| Je connais une personne <b>âgée de plus de 60 ans</b> qui a souvent besoin d' <b>aide</b> dans la vie de tous les jours.                                                                   |     |     |
| <b>Je m'occupe régulièrement</b> de cette personne tout(e) seul(e) ou avec l'aide d'autres proches ou professionnels.                                                                      |     |     |
| Mon aide concerne un ou plusieurs des aspects suivants : <b>démarches administratives, vie quotidienne</b> (courses, repas, ménage), soins (toilette, médicaments), <b>soutien moral</b> . |     |     |

**Vous avez répondu 3 OUI : Vous êtes un(e) aidant(e)**, ce guide est sans aucun doute fait pour vous !

**Vous avez répondu 1 ou 2 OUI :** Vous n'êtes peut-être pas un(e) aidant(e), mais toute information est bonne à prendre !

En France, entre 8 et 11 millions d'aidants s'occupent d'un proche au quotidien mais nombreux sont ceux qui ne se reconnaissent pas comme tels. Souvent, l'aidant est un conjoint, un parent ou un enfant et considère son aide comme naturelle. Mais cet investissement peut avoir un impact et entraîner des risques d'épuisement physique et émotionnel. Alors, n'attendez pas, des solutions existent pour vous ! Des professionnels sont là pour vous écouter, vous informer, vous orienter et vous accompagner !

**Vous avez répondu 3 NON :** Mais que fait donc ce guide entre vos mains ? Cependant, vous connaissez peut-être quelqu'un qui en aurait besoin.



## **En définitive :**

Un aidant ou proche-aidant vient en aide régulièrement à titre gratuit, à une personne de son entourage en perte d'autonomie. Cette aide peut prendre plusieurs formes, notamment : dans les actes de la vie quotidienne, les soins, les démarches administratives, la coordination, la vigilance, le soutien moral, ... Être proche-aidant coule de source pour certain ou est un véritable défi pour d'autres. Si vous vous reconnaissez dans l'une ou l'autre de ces propositions, ce rôle peut impacter votre vie. **Des solutions existent** pour aider ceux qui aident au quotidien, n'hésitez pas à vous en rapprocher.



## 2. Frapper à la bonne porte



### a. Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants du Douaisis



**Une offre de soutien et de répit pour les proches-aidants.**

Depuis 2015, la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants du Douaisis accueille, informe et soutient les personnes qui prennent soin d'un proche. Elle s'adresse plus particulièrement aux conjoints, enfants, amis, qui accompagnent au quotidien un proche atteint de troubles neuro-évolutifs (Maladie d'Alzheimer ou apparentée, maladie de Parkinson, sclérose en plaques) ou âgé de plus de 60 ans en perte d'autonomie, quelles que soient ses difficultés.

#### **La plateforme d'accompagnement et de répit a quatre missions principales :**

1. **Informier et orienter les proches-aidants** en répondant à leurs demandes ou en proposant des ateliers thématiques. Elle travaille avec les partenaires du territoire.
2. **Soutenir les proches-aidants** par le biais d'entretiens individuels ou de groupes d'échanges animés par l'une des psychologues.
3. **Proposer des moments de loisirs partagés** avec la personne malade. Ainsi, des activités sont proposées pour privilégier des moments agréables passés ensemble.
4. **Permettre des temps de répit.** Chaque mois, différentes activités sont proposées (sophrologie, ateliers dessin, ateliers bien-être...) pour permettre à l'aidant de se ressourcer et de prendre soin de lui. Depuis 2021, les professionnelles de la plateforme proposent des Relais à Domicile permettant ainsi aux proches-aidants de s'absenter en toute sécurité.



**Les activités et rendez-vous sont gratuits.** Une participation est demandée dans le cadre des prestations de Relais à Domicile.

Afin de faciliter l'accès aux services proposés, l'accueil de la personne aidée est possible pour chaque rencontre ou activité.

Les rendez-vous ont lieu dans les locaux de la plateforme ou à domicile sur l'ensemble des 64 communes du Douaisis.

**Accueil du lundi au vendredi, et un samedi matin sur deux.**

Retrouvez toutes les informations sur le site internet [www.soutenirlesaidants.fr](http://www.soutenirlesaidants.fr).

**L'actualité de la plateforme est disponible sur la page Facebook : Plateforme d'accompagnement et de répit des Aidants du Douaisis | Douai | Facebook**

☎ 03 27 93 77 85



📍 67A, rue de la Fonderie  
4ème étage gauche  
59500 DOUAI

*Antenne du CH de Somain*  
61bis, rue Joseph Bouliez  
59490 SOMAIN

*Antenne d'Orchies (1er mardi du mois)*

Mairie d'Orchies  
Place du Général De Gaulle  
59310 ORCHIES

✉ [pfr.douaisis@fondationpartageetvie.org](mailto:pfr.douaisis@fondationpartageetvie.org)

🌐 <https://www.soutenirlesaidants.fr/>



## b. CLIC du Douaisis



**Les Centres Locaux d'Information et de Coordination G rontologique (CLIC)** proposent leurs services aux personnes  g es de **60 ans et plus**, les personnes en situation de handicap et leur proche, et ont pour missions :

- L'accueil de proximit  et d' coute,
- L'information,
- L'orientation vers les professionnels et services comp tents,
- La coordination, pour les personnes  g es de 60 ans et plus, de leur entourage et des professionnels qui participent   leur prise en charge.

A titre d'exemple, les CLIC sont en mesure de vous expliquer la diff rence entre une intervention d'aide-m nag re et d'aide   domicile, ainsi que les aides financi res possibles, ou encore, les diff rents types d'h bergement, les services de soins infirmiers   domicile ...

Pour les personnes  g es de 60 ans et plus, les professionnels du CLIC du Douaisis proposent :

- Une ** valuation** des besoins   domicile et la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalis  apr s accord de la personne  g e,
- Une **aide   la mise en place** des actions retenues si besoin (coordination des intervenants professionnels et suivi individualis ).



Pour les personnes âgées de moins de 60 ans et les personnes en situation de handicap, les équipes du CLIC favorisent l'accès aux droits (mise à disposition, aide au remplissage du dossier de demande de prestation, voire mise en relation avec les services de la M.D.P.H.).

Le CLIC se mobilise aussi pour organiser tout au long de l'année des actions de prévention (prévention des chutes par exemple) et d'informations thématiques (ex. : Vivre avec la maladie d'Alzheimer).

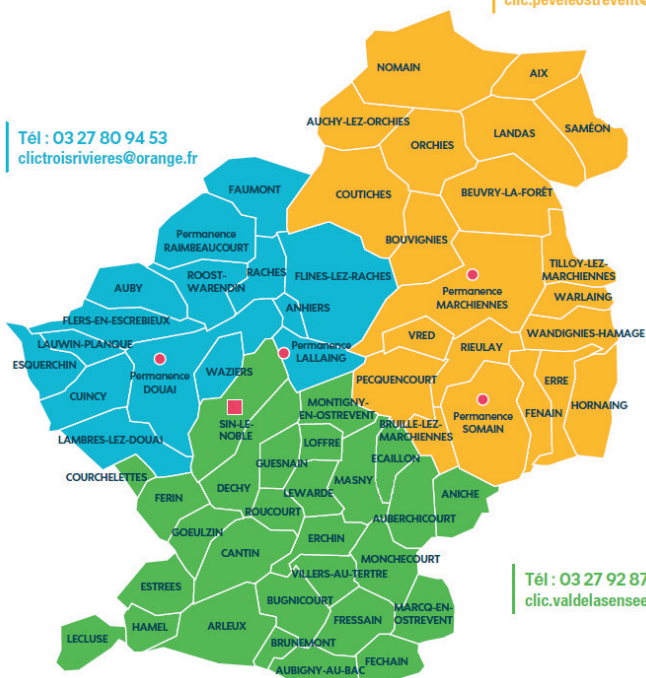
Il collabore avec les acteurs du secteur, le conseil départemental et l'ARS pour contribuer à la réflexion sur la façon d'adapter les services à l'évolution des besoins sur le territoire.

**Le CLIC vous répond du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 17h, et le vendredi de 9h à 12h.**

📍 248 Avenue Roger Salengro  
59400 SIN LE NOBLE

Tél : 03 27 98 74 70  
[clic.peveleostrevent@orange.fr](mailto:clic.peveleostrevent@orange.fr)

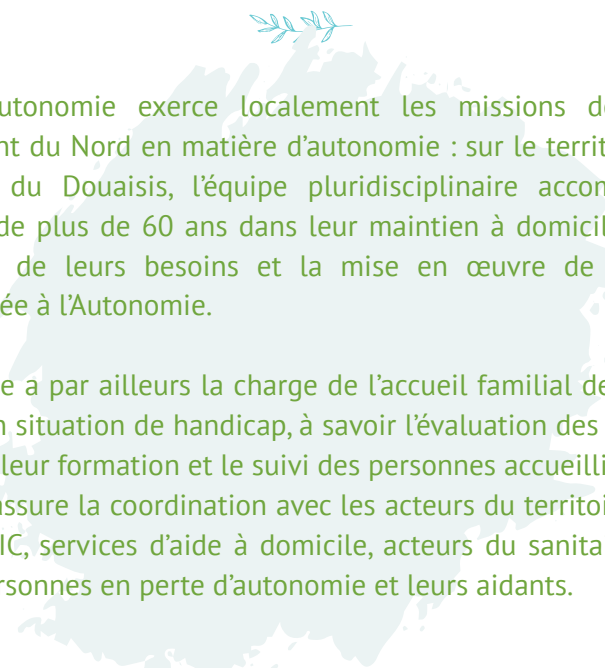
Tél : 03 27 80 94 53  
[clictroisrivieres@orange.fr](mailto:clictroisrivieres@orange.fr)



■ Site principal    ● Permanences sur rendez-vous

Tél : 03 27 92 87 45  
[clic.valdelasensee@orange.fr](mailto:clic.valdelasensee@orange.fr)

## c. Le Pôle Autonomie, La Direction des Équipes de Territoires Autonomie



Le Pôle Autonomie exerce localement les missions dévolues au Département du Nord en matière d'autonomie : sur le territoire des 64 communes du Douais, l'équipe pluridisciplinaire accompagne les personnes de plus de 60 ans dans leur maintien à domicile, à travers l'évaluation de leurs besoins et la mise en œuvre de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.

Cette équipe a par ailleurs la charge de l'accueil familial de personnes âgées ou en situation de handicap, à savoir l'évaluation des candidats à l'agrément, leur formation et le suivi des personnes accueillies. Enfin, elle assure la coordination avec les acteurs du territoire (services sociaux, CLIC, services d'aide à domicile, acteurs du sanitaire, etc., ...), pour les personnes en perte d'autonomie et leurs aidants.

**Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30**

☎ 03 59 73 34 00

📍 Pôle Autonomie Douais – Direction  
des Équipes de territoires Autonomie  
Direction déléguée Douais  
310 Bis, rue Albergotti  
B.P. 90623  
59506 Douai Cedex

✉ [poleautonomiedouai@lenord.fr](mailto:poleautonomiedouai@lenord.fr)



### 3. À la maison



Vous accompagnez votre proche au quotidien ? Des professionnels peuvent vous aider à préserver son autonomie tout en vous facilitant la vie. Aménagement du logement, aides techniques, conseils pratiques : des solutions existent pour sécuriser le domicile et mieux vivre ensemble.



#### a. Répit de l'aidant

Prendre du temps pour soi n'est pas un luxe, c'est une nécessité. Être aidant, c'est s'impliquer au quotidien, souvent sans pause. Pourtant, pour continuer à accompagner son proche dans la durée, il est essentiel de souffler, de se reposer, de se reconnecter à soi-même.

Le répit permet à l'aidant de préserver sa santé physique et morale, d'éviter l'isolement, de maintenir des liens sociaux ou de simplement reprendre son souffle. Quelques heures pour aller chez le médecin, partager un moment entre amis, se promener ou simplement ne rien faire ... Ces temps de pause sont précieux.

**La plateforme d'accompagnement et de répit des aidants** propose plusieurs solutions de répit :

- **Accueil du proche** pendant que l'aidant participe à une activité,
- **Relais à domicile** assuré par des professionnels formés,
- **Orientation** vers un accueil de jour, un relais régulier par des services d'aide à la personne, une halte répit, un hébergement temporaire ou un séjour adapté.

Chaque situation est unique : les professionnels sont là pour vous aider à trouver la solution la plus adaptée, en toute confiance et à votre rythme.

☎ 03 27 93 77 85

✉ [pfr.douaisis@fondationpartageetvie.org](mailto:pfr.douaisis@fondationpartageetvie.org)

🌐 <https://www.soutenirlesaidants.fr/>

## b. L'Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile



L'ESAD vous accompagne à la maison, lorsque votre proche présente des troubles cognitifs légers à modérés (maladie d'Alzheimer ou apparentée).

Sur prescription médicale, l'ESAD propose jusqu'à 15 séances gratuites réalisées par des professionnels formés (ergothérapeutes, psychomotriciens, assistants de soins en gérontologie, ...).

Les objectifs :

- Maintenir les capacités de la personne,
- Préserver l'autonomie dans les gestes du quotidien,
- Soutenir l'aidant dans sa relation avec son proche,
- Proposer des conseils concrets pour le quotidien.

**Service ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30**

☎ 03 91 80 10 00

📍 Maison de Santé et de Cure Médicale –  
Lallaing  
Rue Jehanne de Lalain  
BP 7  
59167 Lallaing

✉ [esad.59@filieris.fr](mailto:esad.59@filieris.fr)

🌐 <https://www.filieris.fr/>



## c. L'Équipe Spécialisée de Réadaptation et d'Accompagnement à Domicile



L'ESPRAD accompagne à domicile les personnes atteintes d'une maladie de Parkinson, d'une sclérose en plaques ou maladie neuro-évolutive.

Sur prescription médicale, l'ESPRAD propose jusqu'à 18 séances gratuites réalisées par des professionnels formés (ergothérapeutes, psychomotriciens) pour un accompagnement global de la personne et de son entourage, incluant des conseils pratiques, des stratégies de compensation, des temps d'échanges et des ateliers pour favoriser le bien-être à la maison.

Son objectif : préserver l'autonomie et améliorer la qualité de vie à domicile, grâce à des interventions coordonnées de professionnels formés (coordinateur, ergothérapeutes, psychomotriciens).

☎ 03 27 48 15 30

📍 ESPRAD – Association Béthanie  
67 A rue de la Fonderie  
4ème étage droite  
59500 Douai

✉ [esprad@association-bethanie.fr](mailto:esprad@association-bethanie.fr)

🌐 <https://www.association-bethanie.fr/soins-a-domicile/esprad/>



## d. Le Relayage à Domicile

Quelque soit votre besoin, le relais à domicile par un professionnel peut vous permettre de vous absenter du domicile en toute sérénité.

Il existe plusieurs offres possibles de relayage, en fonction des besoins.

- PFR : ponctuel et court,
- SAD : régulier et court (liste disponible auprès du CLIC),
- Bulle d'Air : régulier et long (<https://www.repit-bulledair.fr>).

**Payant, aides possibles (voir paragraphe financement).**



## e. A l'extérieur

Les haltes relais France Alzheimer accueillent la personne malade sur des temps dédiés.

Différentes modalités d'accueil et activités sont proposées selon le planning de l'association.

**Gratuit, sous réserve d'adhésion à l'association.**

☎ 03 27 80 65 08 / 07 82 22 59 60

📍 France Alzheimer Nord  
Antenne Douai  
178 rue Giroud  
59500 DOUAI

✉ [contact59@francealzheimer.org](mailto:contact59@francealzheimer.org)

🌐 <https://www.francealzheimer.org/nord/>



## f. L'Accueil de jour



Les accueils de jour proposent d'accueillir les proches une ou plusieurs fois par semaine, en journée. Sur notre territoire, ces lieux sont rattachés à des EHPAD :

- Professionnels qualifiés,
- Activités de stimulation,
- Moment agréable, socialisation/convivialité,
- Répit de l'aidant.

En fonction des établissements, navette possible sous conditions.

Le dossier est à envoyer sur le site Viatrajectoire, dossier papier si difficultés sur internet (dossier unique, se rapprocher des établissements).

Payant, financement possible en partie par l'APA (voir paragraphe sur le financement).

| EHPAD                       | Commune       | Téléphone      | Mail                                                                                       | Nbre de Places |
|-----------------------------|---------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| Le Jardin d'Allium          | Arleux        | 03 27 89 57 03 | <a href="mailto:accueil.arleux@floralys.fr">accueil.arleux@floralys.fr</a>                 | 6              |
| Les Terrasses de la Scarpe  | Courchelettes | 03 27 99 74 30 | <a href="mailto:scarpe-courchelettes@domusvi.com">scarpe-courchelettes@domusvi.com</a>     | 6              |
| Marceline Desbordes Valmore | Dechy         | 03 27 94 78 00 | <a href="mailto:maisonderetrait@ch-douai.fr">maisonderetrait@ch-douai.fr</a>               | 12             |
| Jean Menu                   | Douai         | 03 27 93 05 05 | <a href="mailto:accueil.ehpad.jeanmenu@mav.asso.fr">accueil.ehpad.jeanmenu@mav.asso.fr</a> | 10             |
| Somania                     | Somain        | 03 27 93 09 09 | <a href="mailto:accueildejour@ch-somain.fr">accueildejour@ch-somain.fr</a>                 | 8              |

## 4. Pour un séjour



### a. L'Hébergement Temporaire

Accueil du proche dans un EHPAD, de manière programmée et pour une durée déterminée.

La durée des séjours est variable mais ne peut excéder 90 jours par an. Certains établissements proposent également des accueils uniquement pour la nuit.

Dans certaines situations et selon les établissements et leur disponibilité, des admissions en urgence sont possibles.

8 établissements proposent ce type d'offre sur le territoire, voir tableau ci-après.

Le dossier d'admission peut se faire sur Viatrajectoire ou papier en cas de difficulté, un certificat médical de moins de 3 mois sera nécessaire.

Tarifs selon établissement, aides possibles (*voir chapitre 5. "Pour financer"*).



| EHPAD                       | Commune               | Téléphone      | Mail                                                                                                                                                               | Nombre de places |
|-----------------------------|-----------------------|----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Les Terrasses de la Scarpe  | Courchelettes         | 03 27 99 74 30 | <a href="mailto:scarpe-courchelettes@do&lt;br/&gt;musvi.com">scarpe-courchelettes@do<br/>musvi.com</a>                                                             | 6                |
| Jean Menu                   | Douai                 | 03 27 93 05 05 | <a href="mailto:accueil.ehpad.je&lt;br/&gt;anmenu@mav.a&lt;br/&gt;sso.fr">accueil.ehpad.je<br/>anmenu@mav.a<br/>sso.fr</a>                                         | 6                |
| Le Jardin des Augustins     | Douai                 | 03 27 86 97 80 | <a href="mailto:ehpad.douai@fl&lt;br/&gt;oralys.fr">ehpad.douai@fl<br/>oralys.fr</a>                                                                               | 2                |
| Le Nouvel Horizon           | Douai                 | 03 27 96 44 47 | <a href="mailto:lenouvelhorizon@&lt;br/&gt;fondationpartage&lt;br/&gt;etvie.org">lenouvelhorizon@<br/>fondationpartage<br/>etvie.org</a>                           | 2                |
| Marceline Desbordes Valmore | Dechy                 | 03 27 94 78 00 | <a href="mailto:maisonderetrait&lt;br/&gt;e@ch-douai.fr">maisonderetrait<br/>e@ch-douai.fr</a>                                                                     | 4                |
| Les Jardins de Théodore     | Lambres-lez-Douai     | 03 27 88 79 05 | <a href="mailto:lesjardinsdethe&lt;br/&gt;odore@fondati&lt;br/&gt;onpartageetvie.&lt;br/&gt;org">lesjardinsdethe<br/>odore@fondati<br/>onpartageetvie.<br/>org</a> | 4                |
| Résidence Valérie           | Montigny En Ostrevent | 03 27 95 49 54 | <a href="mailto:ehpad.residenc&lt;br/&gt;evalerie@gmail.&lt;br/&gt;com">ehpad.residenc<br/>evalerie@gmail.<br/>com</a>                                             | 5                |
| Le Pévèle                   | Sameon                | 03 20 61 52 55 | <a href="mailto:lepevele@fonda&lt;br/&gt;tionpartageetvi&lt;br/&gt;e.org">lepevele@fonda<br/>tionpartageetvi<br/>e.org</a>                                         | 3                |

## b. l'Accueil Familial



L'accueil familial est une solution d'hébergement alternative qui permet à une personne de plus de 60 ans ou en situation de handicap à partir de 18 ans de vivre au sein du foyer de l'accueillant familial.

L'accueillant familial garantit la continuité de l'accueil, la protection de la santé, la sécurité et le bien-être physique et moral de la personne accueillie. Il est agréé par le Département pour une durée de 5 ans (renouvelable), après évaluation. Il s'engage à suivre un parcours de formation obligatoire.

L'accueil familial se formalise par un contrat d'accueil, entre l'accueillant et la personne accueillie, fixant les conditions de l'accueil et de la rémunération.

L'accueil peut être: permanent, temporaire (ponctuel), séquentiel (court mais régulier), de jour.

Pour connaître les places disponibles en famille d'accueil sur le Douaisis, contacter le pôle Autonomie :

**Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 8H30 à 12H30 et de 13H30 à 17H30.**

☎ 03 59 73 34 00

📍 Pôle Autonomie Douaisis – Direction  
des Équipes de territoires Autonomie  
Direction déléguée Douaisis  
310 Bis, rue Albergotti  
B.P. 90623  
59506 Douai Cedex

✉ [poleautonomiedouai@lenord.fr](mailto:poleautonomiedouai@lenord.fr)



## c. Séjours de Répit



Les séjours de répit sont des lieux de vacances, où la personne aidée peut bénéficier d'une prise en charge partielle ou complète de l'aide aux gestes du quotidien, aux soins médicaux éventuels et leur coordination par des professionnels, afin de permettre à l'aidant de se reposer hors du domicile.

Ces lieux de vacances sont des appartements, des maisons, des villages ou des gîtes spécialement conçus et adaptés pour accueillir des familles touchées par la dépendance, une maladie neurodégénérative comme Alzheimer ou Parkinson, ou le handicap. Ils ont été conçus pour permettre de profiter d'une vie sociale hors de la maison, tout en préservant sa santé.

Certains séjours sont à destination des aidés et de leurs aidants et/ou famille.

Il existe certaines allocations permettant de financer l'hébergement et le personnel mobilisé pendant ces séjours.

### Où se renseigner :

- Organisme :
  - France Alzheimer
  - Caisses de retraite (ANGDM, AGIRC ARRCO, ...)
  - SNCF
  - ...
- Lieu de séjour :
  - La ferme des Ailleurs, Arleux
  - Les Bobos à la ferme, Madelaine-sous-Montreuil
  - Teelda.com
  - ...



## 5. Pour financer



Différentes aides existent, il y en a certainement qui vous sont accessibles. N'hésitez pas à vous renseigner auprès des différents services.

### a. Le Département du Nord

Les solutions de répit font l'objet d'une prise en charge financière par le Département, décidée sur délibération.

Cette prise en charge ne couvre généralement pas l'intégralité du montant de la prestation. Elle est calculée sur la base de votre plan d'aide et de votre taux de participation. La structure peut vous facturer un reste à charge en plus de votre éventuel ticket modérateur.

*Exemple d'aides (montants 2026) :*

#### A domicile

| Offre de service de répit              | Participation financière du Département (dans le cadre de l'APA)                                                                                                                                    |
|----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Intervention supplémentaire à domicile | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>25 €</b> de l'heure en mode prestataire</li><li>• <b>14,73 €</b> de l'heure en mandataire</li><li>• <b>12,10 €</b> de l'heure en emploi direct</li></ul> |
| Garde itinérante                       | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>10,50 €</b> de l'heure en mode prestataire</li></ul>                                                                                                     |
| Relayage à domicile                    | En attente des modalités de mise en œuvre                                                                                                                                                           |

## À l'extérieur

| Où ?              | Accueil temporaire                                                                                                                                                                                            | Accueil de jour                                     |
|-------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Établissement     | <b>31 €</b> par jour pour les frais d'hébergement, plus la prise en compte du tarif dépendance de l'établissement.                                                                                            | <b>41 €</b> par jour, soit 20,50 € la demi-journée. |
| Famille d'accueil | Se référer au simulateur en ligne:<br><a href="https://www.cesu.urssaf.fr/decla/index.html?page=page_estimer_af&amp;LANG=FR">https://www.cesu.urssaf.fr/decla/index.html?page=page_estimer_af&amp;LANG=FR</a> |                                                     |

## Autres aides

| Besoin                      | Participation financière du Département<br>(dans le cadre de l'APA)                                                                                                                      |
|-----------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Répit de l'aidant           | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dans la limite d'un plafond d'environ <b>583,52 €</b> par an pour vous permettre de vous absenter (activités de détente, repos, etc.).</li></ul> |
| Hospitalisation de l'aidant | <ul style="list-style-type: none"><li>• Dans la limite d'un plafond de <b>1159.32 € si vous êtes hospitalisé</b>. Ce plafond est mobilisable pour chaque séjour hospitalier.</li></ul>   |



## b. La Caisse d'Allocations Familiales



- **AJPA (Allocation Journalière du Proche Aidant)**: peut être versée aux personnes qui arrêtent de travailler ponctuellement ou réduisent leur activité pour s'occuper d'un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.
  - *Peut couvrir partiellement le **Congés de Proche Aidant**.*

## c. Les Caisses de Retraite et Complémentaires

Possibilité d'aides au financement de certaines offres (séjour répit, heures d'accompagnement à domicile, transport, ...), selon caisses ou contrats.

*Possibilité de crédit d'impôt sur certaines aides.*



## 6. Pour conclure



Les informations contenues dans ce guide sont non exhaustives. De nouveaux dispositifs voient le jour régulièrement, les professionnels nommés dans ce guide pourront vous renseigner au mieux.

**Se reconnaître aidant est un premier pas, ne vous arrêtez pas en si bon chemin, osez pousser les portes.**



# GREAT



## Guide Répit Et Accompagnement du Territoire

### Objectif

Ce guide vous présente de manière non exhaustive les différents acteurs et dispositifs accessibles sur le territoire du Douaisis à destination des aidants de personnes âgées en perte d'autonomie.

### Contribution

Ce guide a été co-écrit par :

- **Mme C. BOILLY, Mme C. GUENEZ, Mme I. VOGEELEER** pour La Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants du Douaisis,
- **Mme C. DABLEMONT** pour Le Pôle Autonomie du Douaisis,
- **Mme K. GUERLAIN** pour La Filière Gériatrique du territoire du Douaisis.

